



Tablette galaxy s 10 concerne la garantie

Par **julotte**, le **19/10/2015** à **10:38**

Bonjour ,
J'ai acheté une tablette dans un magasin spécialisé, sur ma facture est mentionnée "garantie 1 an ". En lisant le livret de garantie de chez Samsung, je lis " garantie 2 ans " et 8 mois sur les batteries.
J'ai appelé le magasin qui me dit qu'il prenait en charge la première année et que la deuxième était à la charge de Samsung... Si l'appareil tombe en panne la 2^e année, dois-je me débrouiller avec Samsung ?
Ma question : le magasin ne devait-il pas mentionner sur la facture la garantie de 2 ans et non de 1 an. (Car comment peut-on savoir que la garantie est de 2 ans si on ne consulte pas le petit livret ?)
Merci de vos réponses
Cordialement